

Paris le 17 NOV. 2015

Mesdames et Messieurs les membres du comité technique ministériel,

Lors du comité technique ministériel du 10 novembre dernier, un vote unanime défavorable des représentants du personnel au sens de l'article 48 du décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État est intervenu sur le point relatif aux arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État.

La nouvelle convocation sur ce point devant intervenir dans les 30 jours, j'ai donc l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du comité technique ministériel qui se tiendra le :

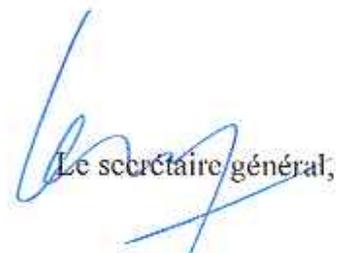
**Mercredi 25 novembre 2015**  
**de 11h à 12h – Salle à confirmer**  
**182 rue Saint Honoré - 75001 PARIS**

Je vous saurais gré de bien vouloir faire savoir par courriel, à l'adresse suivante : [dialogue.social@culture.gouv.fr](mailto:dialogue.social@culture.gouv.fr), si vous participerez à cette réunion.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Arrêtés d'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État pour les corps suivants :

- Inspecteurs généraux des affaires culturelles (*pour avis*) ;
- Adjointes administratifs (*pour avis*) ;
- Secrétaires administratifs (*pour avis*).



Le secrétaire général,  
Christopher Miles